

# BÊÊÊLEAK

Beskoitzeko Ikastolako Berriak



## Edito

Nous sommes les parents de l'école immersive "Beskoitzeko ikastola". Collectivement, nous sortons de notre réserve pour venir directement à votre rencontre par le biais de cette édition avec l'objectif de vous exposer librement les faits concernant le conflit qui nous oppose à la quasi totalité de l'équipe municipale en place.

Notre ikastola est née en 2013 avec 4 élèves, et elle n'a cessé de grandir depuis sa création. Nous sommes fiers d'accueillir aujourd'hui 51 enfants malgré les difficultés que nous traversons. Face à ce développement, depuis plusieurs années déjà, nous avons exprimé notre besoin d'espace à la municipalité. **Malgré un avis favorable à une construction en dur (exprimé à plusieurs reprises publiquement), tous les projets que nous avons présentés depuis plus de 2 ans n'ont essuyé que des refus, sans aucune contre proposition de la part des élus.** Nous avons fini par déposer un permis de construire en février 2023, **refusé 7 mois plus tard.**

Durant ce délai d'instruction (fév-sept), nous avons tenté d'apaiser la situation et de renouer le dialogue à plusieurs reprises pour faire de ce beau projet, une réussite collective. Porte fermée, pour la énième fois.

Et, toujours au détriment des enfants.

**Nos concessions ont été vaines. Maintenant, nous demandons publiquement au conseil municipal de cesser ses agissements et, d'enfin, nous proposer une solution dans les plus brefs délais.**

Chers Beskoitzar, nous vous invitons à prendre quelques minutes pour nous lire et forger ainsi votre propre opinion. Milesker !

Nous sommes 35 familles soudées, désireuses d'inculquer à nos enfants des valeurs de solidarité, d'équité, de partage et de persévérance.

Nous souhaitons donner un avenir durable à l'ikastola de Briscous, offrir des conditions scolaires décentes à nos enfants, à l'équipe pédagogique, dans le partage et la transmission du patrimoine de notre territoire commun. Nous désirons continuer à nous inscrire dans ce village que nous aimons, si familier à nos enfants, et continuer de participer à sa vie sociale et culturelle.



## LES IKASTOLA

*Les ikastola sont des écoles associatives sous contrat avec l'Etat qui fonctionnent grâce à l'implication des parents d'élèves.*

*Les parents peuvent ainsi discuter et voter les orientations lors des Assemblées Générales de l'association gérant l'ikastola de leur enfant.*

*Les programmes suivis sont ceux de l'Education Nationale avec un enseignement majoritairement en basque et sous la forme d'une immersion linguistique. Le français est introduit peu à peu garantissant un bilinguisme équilibré en fin de primaire. Le programme scolaire est enrichi d'activités permettant la connaissance de notre culture spécifique : chants, danse, théâtre, bertsu (improvisation versifiée), sports basques.*

*Notre objectif est de développer chez nos élèves la conscience de leur valeur, l'esprit de tolérance et la curiosité.*

*Ainsi ils pourront s'ouvrir aux autres en les acceptant dans leur diversité.*

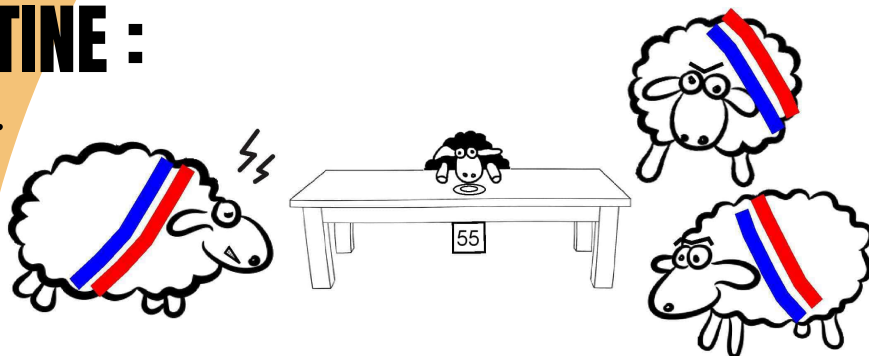


Beskoitzeko Ikastola

Écrivez nous, venez nous voir !  
bulegoa.beskoitzeko.ikastola@gmail.com

# AU MENU DE LA CANTINE :

*Quotas, refus d'enfants...*



## 54 enfants, pas plus.

En janvier 2021, la mairie nous impose un service à 11h30 sous peine de limiter l'accueil à 42 enfants. Malgré notre incompréhension, nous sommes contraints d'accepter, en dépit de la réorganisation et le surcoût engendrés pour notre école. Désormais, **nos enfants** mangent seuls, **AVANT** les autres écoles de Briscous, dans une **cantine aux ¾ vide** sur ce créneau. Pourtant, en juillet 2022, un **quota** nous est imposé : 54 enfants, pas un de plus.

## Janvier 2023 : un premier enfant refusé à la cantine

Un enfant de 3 ans – le « 55ème enfant inscrit » – a été refusé puis, accepté sur le service (plus chargé) d'une autre école, avec des enfants qu'il ne connaît pas. L'ikastola et **les parents de l'enfant ont refusé cette nouvelle contrainte injuste et incompréhensible**. Pour le bien-être de l'enfant, nous décidons de l'envoyer déjeuner à 11h30 malgré tout, avec sa soeur de 8 ans et leurs camarades, dans une cantine toujours aux ¾ vide, car « réservée » aux seuls enfants de l'ikastola.

*“... La Commune compte 2923 habitants et 4 écoles :  
2 publiques et 2 privées. Tous les enfants qu'ils soient  
scolarisés dans le public ou le privé ont la possibilité de  
manger à la Cantine communale....”  
Eleak n°81, oct-nov-déc 2022*

**3 enfants refusés à la cantine sur la  
même année 2023...**

## A la recherche du "55"

Notre décision (notifiée à la mairie) entraîne **une réaction rapide et stupéfiante des élus**. Le vendredi 6 janvier, deux d'entre eux **effectuent un contrôle** lors de notre créneau cantine. **Ils cherchent le 55ème enfant**. Quatre jours plus tard, **de nouveau, trois élus ont, sans se présenter ni saluer, interrogé les enfants sur leur nombre par table, les absents, leurs lieux d'habitation et aussi demandé où était l'enfant '55'...**

L'enfant n'était pas présent. Mais, qu'auraient-ils fait sinon ? **Les droits des enfants ont-ils été respectés ?**

Si certains enfants n'ont pas été dérangés, d'autres ont été traumatisés. Le 17 janvier 2023, nous nous réunissons sur la place du village pour dénoncer ces agissements et demander à la mairie de revenir sur sa décision. **Mais, les élus restent sur leur ligne**. Nous sommes alors dans une impasse, avec une famille désabusée, une école sans solution, une fillette sans cantine... Ses parents se résignent finalement à séparer leurs enfants et inscrire la petite à l'ikastola de Bardos. **Pour nous, parents, ce départ est un échec collectif**.

## Février 2023 : un second enfant refusé à la cantine

En février 2023, un nouvel enfant rejoint notre ikastola. **L'équipe municipale persiste et refuse son inscription à la cantine**. Pendant que tous ses camarades déjeunent ensemble, lui – privé de cantine "publique" – reste à l'ikastola avec son casse-croute.

## août 2023 : troisième enfant refusé à la cantine

En mai, M. Elizagoyen (1er adjoint), accompagné de Mme Cheverry-Paluat nous annoncent que, pour l'ikastola, le quota de 54 enfants perdurera. Le 8 Juin, nous communiquons les effectifs détaillés (par âge) pour l'année 2023-2024, soit 53 enfants. **Bien que révoltés par ces quotas, nous pensons naïvement que cette année, tous nos enfants auront « le droit à la cantine »**. Pourtant, le lendemain, la mairie nous impose de nouvelles contraintes :

- L'ikastola ne devra plus dépasser 22 maternelles et 32 élémentaires.
- Le premier service n'acceptera QUE des enfants « en âge légal scolaire » (3 ans révolus).

Ainsi la veille de la rentrée, et contrairement aux années précédentes, la mairie refuse l'inscription d'un enfant de 2 ans 1/2. Cet enfant figurait pourtant dans la liste des élèves inscrits pour la rentrée 2023 et son inscription à la cantine avait été validée informatiquement en juin. La mairie ne prévient ni la famille, ni l'ikastola de ce refus entériné le 18 juillet. En septembre, cet enfant se retrouve tout seul à manger à l'ikastola les premiers jours, pleurant le retour de sa soeur, condition unique pour qu'il se décide à manger. Un mois plus tard, sans explication, l'enfant est finalement accepté.

# PERMIS DE CONSTRUIRE : STOP au “OUI, mais.....”

Après 10 ans d'existence dans des préfabriqués situés sur un terrain communal loué pour un montant symbolique, l'ikastola a besoin d'installations décentes et pérennes pour accueillir les enfants.

Dès 2018, l'équipe municipale nous donne son accord de principe pour une ikastola en dur sur le terrain actuel, encadré par un bail emphytéotique (Bail permettant à la commune de devenir, à terme, propriétaire des bâtiments construits durant le bail) et entièrement financé par SEASKA (fédération des Ikastola). Elle réaffirme d'ailleurs publiquement plusieurs fois cet accord.

*“...La majorité du Conseil Municipal n'a jamais été opposée à l'ikastola. Actuellement cette structure souhaite construire des bâtiments en dur sur le terrain communal qu'elle loue et le Conseil Municipal a donné un avis favorable à ce projet sur l'espace déjà loué...”*

*Eleak n°81, oct-nov-dec 2022*

**Au total, 5 projets ont été présentés. Pour chacune de ces propositions, la municipalité a invariablement répondu “oui... mais”, multipliant oppositions et obstructions au dossier, sans jamais être force de proposition.**

En décembre 2022, Mme Ayensa affirme malgré tout “les élus (...) sont en attente du dépôt par l'ikastola du permis de construire pour des bâtiments en dur” (Eleak n°81).

**Les remarques de la mairie prises en considération, Seaska dépose donc un permis de construire en février 2023.**

Conscients que la réussite du projet passe par un consensus, Seaska multiplie les demandes de rendez-vous avec la mairie, pendant plus de 6 mois. **Aucun retour.**

Nous avons choisi de nous exprimer sur 3 arguments de refus du permis de construire qui reviennent régulièrement sur la place publique.

## OUI... MAIS 50 enfants, pas un de plus.

La mairie veut nous contraindre à limiter nos effectifs à 50 enfants prétextant que “dans un courrier du 2 août 2017, les responsables s'étaient engagés à ne pas dépasser 50 enfants”(Eleak n°81).

Or, dans cette lettre adressée à la mairie **il y a 6 ans déjà**, l'ikastola écrivait : « *Nous souhaitons construire notre ikastola à une échelle communale avec des effectifs qui seront stabilisés autour de 50 élèves.* ».

Nous ne nous sommes donc jamais engagés à limiter nos effectifs à un chiffre précis.

**Comment une mairie peut-elle prétendre œuvrer au développement de son village tout en limitant le nombre d'enfants d'une école ?**

## Février 2022

### Pose d'un préfabriqué en urgence

**Le manque de place** se fait sentir à l'ikastola depuis 2017.

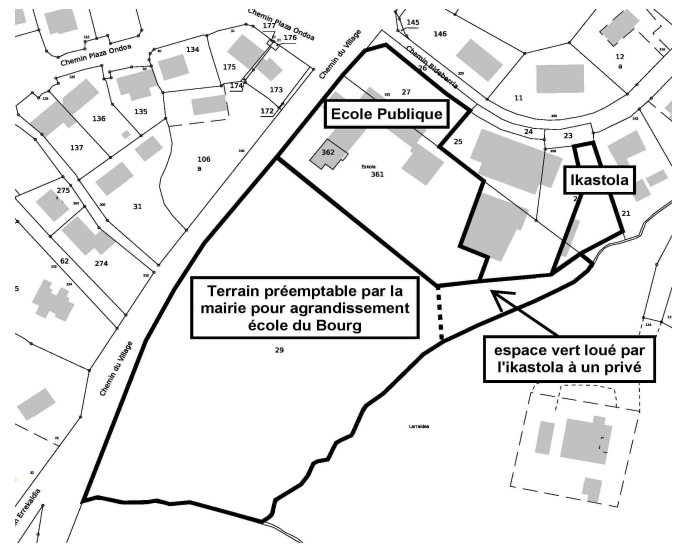
Cinq salles de classes sont indispensables pour un fonctionnement normal. Or, nous avons seulement 4 espaces éducatifs et aucun espace dédié à la sieste. Précisons que, même limités à 50 enfants, le manque de classes aurait été le même. **Faute d'espace suffisant, les salles municipales toujours et encore refusées (pourtant inoccupées pendant les horaires de classe de l'ikastola), certains de nos enfants ont fait cours dehors, sous le préau l'hiver 2022.** Devant l'urgence, en accord avec Seaska (Fédération des ikastola), nous avons donc décidé d'agir. En s'appuyant sur l'article R 421-5 du Code de l'Urbanisme, nous avons ainsi installé un nouveau préfabriqué (le 8 février 2023) qui nous permet « de pallier les insuffisances temporaires de capacité d'accueil » comme le dit ce texte de loi. Cette solution a d'ailleurs déjà été mise en place dans d'autres communes du Pays basque, sous l'œil bienveillant des mairies.

Compte tenu de la situation dans laquelle sont nos enfants, **nous avons le devoir moral de trouver une solution et nous avons le droit légal de mettre en place cette installation.**

## OUI... MAIS « pas 1 m<sup>2</sup> de plus »

Depuis février 2023, nous louons une parcelle voisine d'environ 603 m<sup>2</sup> pour augmenter la surface de la cour. Cette parcelle a donc été intégrée au projet. Aujourd'hui, par voie de presse, l'équipe municipale assure que "la Commune pourrait un jour le préempter pour les besoins de l'école publique" (Sud-Ouest 22/10/2023).

**Pourquoi la commune nous priverait-elle de ce petit terrain excentré quand elle pourrait préempter un grand espace plat de 14 000 m<sup>2</sup> ? (voir plan à droite)**



## OUI... MAIS « vous n'avez pas l'accord du propriétaire »

En réponse à la demande de permis, la mairie énumère des motifs de refus. Si tous les problèmes techniques peuvent trouver une solution (à condition d'en discuter autour d'une table), l'un des premiers motifs évoqués reste insoluble. La mairie nous exige la lettre d'accord de construction du propriétaire. **Or, le propriétaire est la mairie** : la mairie demande ainsi à SEASKA une lettre d'accord de la mairie elle-même...

**A plusieurs reprises, SEASKA sollicite donc des RDV pour demander... à la mairie une lettre d'autorisation... de la mairie pour la donner... à la mairie !** Finalement, la mairie n'a jamais fourni de document d'autorisation à SEASKA.

Communiqué de Mme Ayensa sur le site internet de la commune  
17 février 2023

"La majorité du Conseil Municipal s'était prononcée favorablement pour autoriser la construction d'une école qui respecterait la limites du terrain loué. Le Bureau de l'ikastola n'a pas à ce jour déposé de permis de construire."



Refus du permis de construire 18/09/2023

"Considérant que la commune est propriétaire du bien d'assiette du permis de construire et n'a pas habilité le pétitionnaire (seaska) à y déposer une demande d'urbanisme "

# OUI... mais... NON...

**Sans volonté, la liste des « oui mais... » peut-être infinie, et nos concessions encore et toujours insuffisantes...**

**Aucune contrainte technique du permis de construire n'est rédhitoire.**

**Nous sommes demandeurs de co construction et ouverts au dialogue pour trouver une meilleure solution.**

Ce que nous voulons offrir aux enfants :

- Une construction en dur pour améliorer les conditions d'enseignement des enfants
- Un espace extérieur convenable pour favoriser les jeux des enfants
- Une cantine intégrée au projet pour que tous les enfants aient le droit de manger.

**Ce que le conseil municipal refuse :**

**Un bâtiment entièrement financé par SEASKA**

**dont la commune deviendrait, à terme, propriétaire.**

**(enveloppe de 900.000€ votée par SEASKA pour l'ikastola de Briscous)**



**MANIFESTATION le 18/11 à 11h Briscous, venez nous soutenir**